



Ce jour-là (épisode n°2) : 17 juin 1925, l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques

À la fin de la Première Guerre mondiale, le traumatisme causé par l'usage des armes chimiques, en particulier des gaz de combat, ébranle les consciences.

La communauté internationale se mobilise alors pour agir.

- 1648 : Traité de Westphalie
- 1815 : Congrès de Vienne
- 28 juin 1919 : Traité de Versailles

Ce jour-là... voyage dans l'histoire de la diplomatie : 17 juin 1925, signature du Protocole de Genève

En 1922, la conférence de Washington sur le désarmement réunit les **États-Unis**, la **France**, la **Grande-Bretagne**, l'**Italie** et le **Japon**.

À cette occasion, ils adoptent un traité visant à empêcher l'emploi des armes chimiques dans les combats.

Inspiré par **Aristide Briand**, ministre des Affaires étrangères, le Protocole de Genève, signé le 17 juin 1925 par 37 États, marque une nouvelle étape.

Ce jour-là, l'interdiction de l'usage en temps de guerre des armes chimiques et bactériologiques **est inscrite dans le droit international par un traité à valeur contraignante**.

Fait à Genève, en un seul exemplaire, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-cinq.

Prix Nobel de la paix en 1926, Aristide Briand espérait le désarmement général et complet des nations.

Depuis, le droit international continue d'évoluer pour parvenir à rendre impossible l'utilisation des armes chimiques en toutes circonstances (y compris dans les guerres civiles).

Aujourd'hui 141 États sont parties à cette convention